

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale	■																
		p1	communautaire récréatif		■															
		u1	utilité publique légère		■															
		h4	habitation en commun	■(a)																
		LOGEMENTS	Nombre de logements min.		4	0														
			Nombre de logements max.		12	0														
		STRUCTURE / BÂT	Isolée		■															
Jumelée																				
Contiguë																				
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		3	--																
	Largeur minimum (m)		7	--																
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		80	--																

TERRAIN	Superficie minimum (m ²)		900	--														
	Largeur minimum (m)		30	--														
	Profondeur minimum (m)		30	--														

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum (m)		4	--															
		Avant maximum (m)		--	--															
		Latérale minimum (m)		6	--															
		Total des deux latérales minimum (m)		12	--															
		Arrière minimum (m)		10	--															
		Espace naturel (%)		--	--															
	Rapport espace bâti / terrain max.		0,4	--																
	Rapport espace plancher / terrain max.		--	--																
	Nombre de logement / hectare max.		--	--																

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)																

ZONE:	Hc 265
<i>Résidentielle de forte densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme